

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 61 (1916)
Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les blessés anglais. — L'Angleterre chevaleresque. — Angleterre et Suisse. — Un incident historique : le différend franco-suisse au sujet de la vallée des Dappes. — L'Angleterre et le Sonderbund.

Nous avons des Allemands, des Belges et des Français. Il nous manquait des Tommies. Ils sont arrivés, et sur tout leur parcours les populations leur ont fait un accueil d'une enthousiaste amitié. Tant mieux. Au nombre des préjugés qu'une partie de notre presse emprunte aux journaux étrangers, il en est peu de moins explicable que le préjugé anti-anglais. Sur quoi de réel se fonde-t-il ? Il est impossible de le découvrir. C'est de la suggestion d'outre-Rhin, pas autre chose, et l'on ne voit pas ce qu'il peut y avoir d'intérêt suisse dans cette aveugle façon d'épouser les hostilités d'autrui. S'il est un Etat dans l'amitié ou simplement dans le sens droit duquel la Suisse puisse le cas échéant compter, c'est assurément l'Angleterre. La France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie sont de trop proches voisines. Quelles que soient les sympathies et les affinités, il y a toujours quelque risque politique dans la fréquentation très rapprochée d'un petit Etat avec de très puissants voisins. Ce risque n'existe pas du côté de l'Angleterre qui a l'avantage, par surcroît, d'être pénétrée plus qu'aucun autre peuple des principes du libéralisme et de la tolérance.

Dans la *Revue des Jeunes*, livraison du 10 avril 1916, M. André de Bavier fait très nettement ressortir ce principe fondamental de l'Etat britannique, en même temps que les tendances morales qui sont aussi au fond du caractère anglais. Son article est intitulé *L'Angleterre chevaleresque*. Il y montre comment constamment des hommes d'Etat anglais se sont appliqués à soutenir les droits des autres peuples au nom des principes d'indépendance et de personnalité, même parfois quand la Grande-Bretagne était partie au conflit. Il rappelle, comme preuve de ce dernier cas, un exemple très caractéristique, celui de la guerre de l'Angleterre avec la Chine, en 1856. Beaucoup d'Anglais estimèrent que cette guerre avait été déclarée à tort, et que la Chine avait le bon droit. Au

Parlement, une motion de censure fut déposée contre le ministère. Le débat dura quatre nuits. Le gouvernement se défendit de son mieux : Le drapeau avait été insulté ; il fallait à tout prix sauvegarder le prestige anglais, soutenir le commissaire de Sa Majesté Britannique à Hong-Kong qui avait cru devoir commencer les hostilités. Il était impossible de reculer maintenant que les Chinois avaient massacré plusieurs Européens et incendié des maisons de commerce.

La Chambre des Communes savait que le ministère était populaire dans le pays et qu'il était fort capable de répondre à un vote de censure par une dissolution du Parlement. Elle vota cependant la motion. Les hommes les plus remarquables par l'élévation de leur esprit l'avaient soutenue. Un célèbre écrivain, Bulwer Lytton avait déclaré qu'à son avis la politique du gouvernement violait les lois des nations et l'esprit de l'honneur anglais. J'accuse, dit-il, le Gouvernement d'avoir prêté l'autorité de la Couronne à l'homicide sous de mauvais prétextes, d'avoir trahi le caractère généreux de notre pays, d'avoir offensé tous ces sentiments du droit et de la justice que notre nature reçoit de Dieu. Gladstone soutint avec chaleur la même opinion, se rencontrant en cela avec son futur adversaire politique lord Salisbury ; l'Angleterre ne devait pas provoquer des Etats faibles comme la Chine. Les hommes d'Etat anglais déclara-t-il, devraient être toujours prêts à désavouer tout acte d'agression illégitime. Sûrement, Gladstone et Salisbury seraient eux aussi intervenus en 1914 en faveur de la Belgique. M. de Bavier rappelle encore un passage du discours de lord John Russell, trop caractéristique pour que nous ne tenions pas à le reproduire :

« Nous avons assez entendu parler des intérêts du commerce. Il y a aussi l'honneur de l'Angleterre. Nous avons assez entendu parler du prestige de l'Angleterre. Le caractère moral, la bonne réputation et l'honneur de notre pays nous sont chers à tous, et si le prestige de l'Angleterre doit être séparé du caractère moral, de la bonne réputation et de l'honneur du pays, je n'ai, pour ma part, aucun désir de maintenir ce prestige. A ceux qui nous répondent : « Il est vrai que notre cause est mauvaise ; il est vrai que nous » avons eu tort ; mais nous devons persévérer dans notre injustice pour que les Chinois ne croient pas que nous avons peur. » A ceux-là je dis : « Soyez justes et ne craignez rien. » Quoi que nous puissions perdre en prestige, ce dont je ne suis pas juge, je suis convaincu que le caractère et l'honneur du pays seront grandis par une politique de justice. Jamais l'Angleterre ne sera plus

haute dans l'estimation du monde que le jour où l'on pourra dire :
« Des fonctionnaires intrigants ont prostitué les armes anglaises et
» engagé un brave amiral à commencer les hostilités, mais la
» Chambre des Communes, représentant le peuple, a déclaré avec
» indignation qu'elle ne serait pas complice d'une pareille injus-
» tice et qu'elle ne consentirait ni pour des avantages commerciaux,
» ni pour des avantages politiques, ni pour n'importe quel autre avan-
» tage immédiat à ternir cet honneur national qui a été et qui doit
» être la base de la grandeur de l'Angleterre. »

La Chambre des Communes vota la motion de censure par 263 voix contre 247, donnant ainsi raison à un peuple qui était en guerre avec l'Angleterre !

* * *

Dans un ordre d'idées analogue, rappelons un fait historique intéressant la Suisse en général, et en Suisse particulièrement le canton de Vaud. Il s'agit du conflit qui, en 1861, s'était élevé entre la Confédération et le gouvernement de Napoléon III au sujet de la petite vallée des Dappes, vers le passage de la Faucille, et dont les deux Etats revendiquaient la propriété. La question pouvait paraître à l'Angleterre d'un intérêt bien éloigné et médiocre ; ainsi en jugea, par exemple, le *Times* et l'on n'aurait pu s'en étonner. Mais aussitôt toute une partie de l'opinion publique, et des revues et journaux parmi les plus importants lui donnèrent la réplique au nom des principes supérieurs du droit. Reproduisons, à titre d'exemple, un article d'un organe britannique influent, la *Saturday Review*. Ce sera l'occasion de rappeler un débat intéressant, généralement ignoré des générations actuelles et qui releva de notre défense nationale à une époque où la guerre n'avait pas le caractère que nous lui voyons aujourd'hui :

« Il est pardonnable d'éprouver quelque irritation à la nouvelle que la paix de l'Europe est menacée à cause d'une vallée déserte du Jura dont peu de personnes ont jamais entendu parler et qui manque sur le plus grand nombre des meilleures cartes. Mais il n'est pas tout à fait logique d'en conclure, comme une de nos grandes autorités (le *Times*) semble l'avoir fait, que, parce que l'objet est petit, la dispute est nécessairement triviale. Gibraltar n'est une possession ni fort grande, ni fort productive, et cependant nous avons vigoureusement combattu pour la garder, comme il se peut que nous ayons encore à le faire. Un territoire que le congrès de Vienne a jugé valoir une disposition spéciale, et que la France convoite depuis soixante ans, peut raisonnablement être supposé avoir quelque élé-

ment de valeur supérieur à sa simple étendue, et c'est aussi pour cela que l'on hésite à partager la confiance à laquelle les journaux officieux de Paris jugent convenable de nous inviter, d'une solution pacifique de l'affaire, arrangée, nous dit-on, entre MM. Thouvenel et Kern. Un simple regard, jeté sur une bonne carte militaire, dévoilera aux yeux de l'observateur le plus inattentif quel est cet élément de valeur.

» La contrée appelée le Pays de Gex, sur le versant sud-est du Jura, domine Genève et Nyon, et quoiqu'elle ne s'étende pas tout à fait jusqu'aux rives du Léman, elle met son propriétaire à même de s'emparer, dès qu'il le voudra, de toute la rive septentrionale du lac. Le Pays de Gex appartient à la France, et la seule chose qui lui enlève de son utilité en cas d'agression, c'est qu'il ne possède à travers le Jura qu'une seule voie militaire directe sur Paris, et que cette route traverse un territoire étranger dans un parcours d'un peu plus d'une lieue. Le lac peut être atteint, il est vrai, au moyen d'une route plus longue qui traverse le Jura au midi de Genève. Mais la grande route de Dijon au Pays de Gex passe à travers un point excentrique du canton de Vaud, et ce point porte le nom de vallée des Dappes.

» Quelque désolé et quelque peu étendu que soit ce coin de terre, il n'en a donc pas moins une valeur stratégique considérable. Aussi longtemps qu'il demeure entre les mains du gouvernement suisse, il aura l'effet d'un obstacle formidable aux agressions françaises. Il forcerait une armée française à faire un grand détour au sud ou à transporter son artillerie à travers les montagnes par de simples chemins de traverse. Il est parfaitement vrai que de pareils obstacles n'arrêteraient pas la marche d'un général habile. La position pourrait être prise d'assaut ou tournée. Aucune position stratégique n'offre une sécurité absolue. Et cependant tout cela tient une grande place dans les éléments au moyen desquels la victoire se décide en définitive. Depuis le jour des Thermopyles jusqu'à celui de la bataille de Bull-run, les gorges des montagnes ont prouvé qu'elles n'étaient pas de méprisables auxiliaires pour repousser l'invasion de forces écrasantes. Les Suisses ne discutent donc point à propos d'une misère, ou ne donnent pas essor à leur mauvaise humeur avec une pétulance malséante lorsqu'ils refusent de se soumettre aux exigences du gouvernement impérial.

» Mais ils ont une cause d'alarmes plus profonde que la simple perte d'une position stratégique. Le conflit actuel vient à la suite d'événements qui lui donnent, à leurs yeux, une redoutable signification. La position des Genevois est pareille à celle du prisonnier

dont la cellule de fer se rétrécissait autour de lui, nuit après nuit, jusqu'à ce qu'enfin elle l'écrasât. Depuis l'annexion de la Savoie, le canton de Genève se trouve comme un coin enfoncé au cœur du territoire français, comme une proie entre les mâchoires d'un monstre énorme, ouvertes pour le recevoir. Le Salève, en Savoie, le domine d'un côté, et les versants du Pays de Gex le commandent de l'autre. La déglutition continue par degrés lents, mais inexorables, que les faibles ressources de la Suisse sont impuissantes à empêcher, et chaque mouvement successif de la politique impériale enfonce les serres de la France plus profondément dans tous les territoires qui ont le malheur de se trouver sur la route du Simplon.

» Dans les dix-huit derniers mois, la diplomatie secrète de l'empereur a déployé une activité incessante. Ailleurs il ne paraît pas être un voisin bien turbulent. Tout le long de ses frontières espagnoles et allemandes une année succède à l'autre sans qu'il y ait menace de collision. Les autres cantons suisses qui l'avoisinent, Bâle, Berne et Neuchâtel, ne sont jamais vexés au moyen de difficultés diplomatiques. Mais, par une étrange fatalité, il a continuellement à se plaindre de quelque tort de la part des cantons qui bordent ou commandent la route du Simplon. Il n'y pas jusqu'au Valais où une « question » ne se soulève à propos d'un chemin de fer, et dans les cantons de Vaud et de Genève de pareilles « questions » vont se multipliant. Il est impossible que la signification de coïncidences aussi singulières échappe aux Suisses. Le peuple italien manifeste les symptômes les plus évidents de son désir de se dégager de la tutelle impériale ; et pour maintenir vivante en Italie la crainte salutaire de sa puissance, l'empereur sent qu'il doit être maître des passages des Alpes. Le mont Cenis lui appartient déjà et le Simplon est désigné à son tour. Il est possible qu'il soit strictement conforme à la doctrine des frontières naturelles que les trois cantons du Rhône soient annexés à la France : mais l'amputation est cruelle, et la Confédération peut bien être excusée quelque peu si elle se récrie à chaque progrès de l'opération.

» Quant au mérite légal de l'affaire — si une considération aussi triviale vaut la peine d'une allusion en passant — il n'existe pas le moindre doute. Peut-être aurait-il mieux valu que les négociateurs de Vienne eussent été moins adonnés aux demi-mesures. Accorder le passage à l'une des parties et le pays sur lequel le passage ouvre à une autre, était le moyen presque certain d'engendrer une querelle. S'ils craignaient que la France n'abusât de la possession du Pays de Gex, la transmission de la contrée tout entière aurait

produit moins d'amertume que la restitution du passage qui y conduisait. Quoi qu'il en soit, les anciennes frontières furent restaurées sans changement, telles qu'elles existaient avant 1789. « La » vallée des Dappes, ayant fait partie du canton de Vaud, lui est » rendue », tel fut le décret concis et précis qui régla la propriété du passage contesté, et auquel la signature du plénipotentiaire français, entre autres, vint donner force de loi. Mais les Puissances ne se contentèrent pas de cette simple déclaration. Elles s'engagèrent formellement non seulement à reconnaître, mais à défendre les droits de la Suisse sur ses frontières nouvellement définies. Si le code populaire de la morale publique n'avait depuis longtemps proclamé l'invalidité absolue des engagements pris par les traités, la garantie suivante pourrait renfermer dans ce moment des devoirs assez embarrassants : « Les puissances qui ont signé la déclaration » de Vienne du 20 mars reconnaissent d'une manière formelle et » authentique, par le présent acte, la neutralité perpétuelle de la » Suisse, et lui garantissent l'inviolabilité de son territoire circonscrit » dans ses nouvelles limites. » Toutefois comme les mêmes quatre puissances qui ont signé cet acte s'engageaient elles-mêmes, le même jour, dans un langage bien plus fort, à ne jamais permettre à un « Buonaparte » de revêtir le pouvoir suprême en France, il pourrait y avoir une certaine gaucherie à insister trop fortement sur le caractère sacré des obligations que garantissent les traités.

» Mais nous ne voulons pas croire que l'empereur Napoléon persiste à infliger ces dommages à la Suisse, qui lui a rendu de si grands services. Le canton de Vaud, auquel il s'adresse aujourd'hui plus particulièrement, a loyalement appuyé sa famille à travers la bonne et la mauvaise fortune. Quand Napoléon était à l'île d'Elbe, ses parents furent protégés dans le canton de Vaud, en dépit des remontrances et des menaces des Alliés, et quand il débarqua de nouveau en France, Vaud, presque seul parmi les Confédérés, refusa fermement d'autoriser le passage des armées alliées à travers son territoire. Quant à la Confédération dans son ensemble, il lui a des obligations personnelles encore plus précises. Il était devenu le citoyen naturalisé de Thurgovie et il y a résidé durant plus de vingt ans. En 1838, après l'insuccès de sa tentative de Strasbourg, M. Molé essaya de contraindre la Confédération à l'expulser de son territoire. L'ambassadeur français reçut l'ordre de demander ses passeports si l'on n'accédait pas à sa demande. Mais le gouvernement suisse brava loyalement toute la puissance de la France plutôt que d'abandonner l'exilé sans amis. Plus tard, il se retira de son propre mouvement et, à son départ, il se répandit en expres-

sions de gratitude, qu'il pensait alors peut-être pouvoir accomplir. Est-il possible que l'empereur Napoléon III n'ait jamais relu les adieux que le prince Louis fit à la Suisse dans cette occasion ? « En » quittant aujourd'hui, de ma propre et libre volonté, le seul pays » de l'Europe où j'aie trouvé protection et soutien ; en abandon- » nant des lieux qui ont tant de droits à mon affection, j'espère » avoir montré au peuple suisse que je suis digne de l'intérêt et de » l'estime qu'il m'a si noblement témoignés. Jamais je n'oublierai » l'attitude des cantons qui se sont si courageusement prononcés en » ma faveur. J'espère que cette séparation ne sera pas éternelle, et » que le jour viendra où, sans compromettre les intérêts des deux » nations qui ne devraient jamais être ennemies, je pourrai de nou- » veau retrouver la retraite qui, par une résidence de vingt ans, et » par les droits de citoyen que j'ai acquis, est devenue pour moi » une seconde patrie. »

» Le jour où le prince Louis devait fouler de nouveau le sol de la Suisse n'est jamais arrivé, et probablement ce jour n'arrivera jamais. Mais sa conscience ne le condamnerait-elle pas s'il jetait les yeux sur l'état dans lequel il met ce même pays où il reçut un asile si généreux et où il écrivit, sincèrement peut-être, les ferventes promesses que nous venons de rappeler... »

C'est dans le même esprit qu'en 1847, au moment du Sonderbund, le gouvernement britannique avait rendu un sérieux service à notre gouvernement fédéral. L'Autriche et la Prusse voulaient profiter de la crise pour intervenir. En France, le ministère Guizot hésitait. L'Angleterre, heureusement, veillait. Palmerston, ministre des Affaires étrangères, s'opposa énergiquement à toute intervention des puissances ; il engagea secrètement la Diète fédérale à agir rapidement contre les dissidents. Avertie ainsi du danger qui menaçait la Suisse, l'autorité fédérale se montra fort énergique. Le général Dufour mit fin au Sonderbund, après une courte campagne. Tout prétexte à intervention étrangère disparut.

Il nous a plu de rappeler ces souvenirs au moment où les hasards de la guerre font des blessés anglais nos hôtes momentanés.

CHRONIQUE CANADIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le recrutement.— Questions d'organisation.— Instruction.— Formation des cadres.— Armement. — Service intérieur. — Critiques. — La question des libérés.

Dans notre précédente chronique canadienne, parue en février 1915, nous avons rendu compte des premiers efforts faits par la grande colonie anglaise pour répondre à la demande de contingent formulée par la mère-patrie. Aujourd'hui, à plus d'un an d'intervalle, il n'est peut-être pas sans intérêt de relever les résultats obtenus, de noter les méthodes consacrées par l'expérience.

Le recrutement soulevant les plus grandes difficultés dans un pays, comme le Dominion, sans service obligatoire et privé même du contact et de l'exemple des forces régulières, c'est par lui qu'il faut commencer notre examen. Le contingent à fournir par le Canada est de 500 000 hommes, pour une population qui n'atteint pas huit millions d'habitants. Ce chiffre n'a pas encore été atteint ; mais, à la date du 1^{er} janvier dernier, on avait levé, sans encombre, 225 000 volontaires, dont 50 000 se trouvent maintenant sur le front, 70 000 dans les camps d'entraînement d'Angleterre, et le reste dans les casernes de la colonie. L'enrôlement des 275 000 autres se poursuit avec la plus grande vigueur. Bien que le recrutement ait été favorisé, au début, par le chômage qui avait mis sur le pavé, en 1914, plusieurs milliers d'ouvriers dans les provinces du nord-ouest, il aurait été impossible, en une contrée aussi paisible, de lever une telle armée de volontaires, sans le secours des procédés de réclame les plus modernes, calculés fort habilement pour surexciter le patriotisme des colonistes. On a eu recours à toutes sortes de méthodes ; mais la plus efficace est celle des affiches et des circulaires. Les affiches sont extrêmement intéressantes et typiques ; dessinées souvent par de véritables artistes, elles parlent aux yeux, avec une intensité capable d'émouvoir les plus indifférents. A l'origine, elles étaient expédiées d'Angleterre ; mais celles-ci avaient nécessairement un caractère trop général ; sous l'empire des conditions locales, et surtout de la concurrence entre les diverses unités, il devait se développer une réclame de recrutement vraiment canadienne. Un des plus curieux spécimens d'affiches est celui du 163^{me} Canadien-Français, dont la teneur, écrite en français naturellement, est la suivante :

TOUS LES VRAIS *POIL-AUX-PATTES*S'enrôlent au 163^e C. F.Commandant en chef : H. des Rosiers
ci-devant du 14^e F. E. C.

Comprend aussi :

le Major Rodolphe de Serres

le capitaine Roy,

le lieutenant Alain de Lotbinière-Macdonald

TOUS DE RETOUR DU FRONT

le lieutenant Jonghe (Victoria Cross)

« Le tambour bat, le clairon sonne
Qui reste en arrière ? Personne.
C'est un peuple qui se défend...
En avant ! »

Cette légende est accompagnée d'une illustration colorisée, représentant un fantassin français, en tenue de campagne, qui s'écrie « Victoire ! Les Poil-aux Pattes s'en viennent ! ¹ »

Comme il n'est pas possible sur une simple affiche, de donner tous les arguments qui militent en faveur de l'enrôlement, il se distribue à profusion des circulaires émanant, les unes des Associations civiles de recrutement, composées d'hommes d'affaires etc. ; les autres des commandants des unités en formation. Ces circulaires revêtent les aspects les plus divers : exposé par questions et réponses des raisons pour lesquelles les Canadiens doivent aider l'Angleterre ; appel aux mères, sœurs, femmes et fiancées du Canada ; réclames faisant ressortir les avantages de tel ou tel bataillon ; poésies même ! Les agents de recrutement du 148^{me}, à Montréal, remettent aux volontaires en perspective une liasse de brochures, formant un petit paquet compact, « à mettre dans la poche », et qui contient un peu de tout, depuis une proclamation du roi George, jusqu'à des extraits du poème de Wordsworth : *L'heureux guerrier*.

* * *

Le Canada fournit surtout de l'infanterie. Cela se conçoit parce que, d'une part, il aurait été mal aisé de former des artilleurs dans la colonie, et, d'autre part, la cavalerie n'est guère utilisable dans les opérations actuelles. L'unité d'infanterie est le bataillon, d'un millier d'hommes ; il n'y a pas de régiment. Ces bataillons dits « Overseas » (d'outre-mer) pour les distinguer des corps ordinaires de la milice, ont reçu un numérotage spécial, commençant au

¹ Des affiches de recrutement peuvent être examinées dans les bureaux de la *Revue militaire suisse*.

chiffre 1, et qui n'a rien à faire avec celui des unités de cette milice. On en est actuellement à recruter le 206^{me}. Le désir de la plupart des chefs de corps, notamment dans les bataillons ruraux, semble être de recruter les escouades (de 14 hommes) parmi les résidents d'une même commune, de façon à ce qu'elles soient composées d'hommes se connaissant bien et pouvant s'entr'aider moralement aussi bien que physiquement. Nous avons vu cela poussé très loin au 117^{me}, de Sherbrooke, dont le lieutenant-colonel s'efforce de constituer des « Chums Sections » — des Escouades de Copains.

Les anciens bataillons de milice ont fourni, naturellement, un grand nombre de volontaires aux unités de marche ; et *tous les officiers* de ces dernières doivent sortir de la milice. Toutefois, les corps de celle-ci ne partent pas de la colonie, en tant qu'unités ; ils forment une réserve sédentaire, pour le cas de trouble, etc. Les hommes vivent chez eux, mais leurs exercices sont plus fréquents et plus complets qu'en temps de paix.

* * *

L'instruction des bataillons du contingent est menée avec une énergie qui ne pêche guère, parfois, que par l'excès de zèle. On s'est plaint, en effet, en Ontario, que les recrues fussent obligées de faire de longues séances de manœuvre et de « théorie » à l'extérieur, par 18 degrés de froid ; en Manitoba, la presse s'est émue qu'on fit creuser des tranchées aux jeunes soldats par 36 degrés au-dessous de zéro. Ainsi qu'il a été justement remarqué, de tels procédés n'aident pas au recrutement. Les assouplissements, la gymnastique militaire en général, occupent, dans l'emploi du temps des recrues, une part plus grande, nous semble-t-il, que dans la majorité des autres armées. Partout on relève un souci sérieux de la progression ; l'on trouve des preuves de l'esprit pratique des organisateurs des troupes canadiennes. Une excellente mesure est l'affectation aux nouvelles unités formées dans la colonie, d'officiers et sous-officiers détachés des troupes du front ; ces cadres sont à même de diriger le dressage des recrues dans le sens voulu par les méthodes actuelles de guerre.

* * *

La question des cadres, naturellement, n'était pas aisée à régler. Au commencement, on a utilisé une certaine proportion d'officiers du Corps permanent d'instructeurs, les élèves de l'Ecole militaire de la Milice à Kingston, et les officiers ou sergents de la milice ordinaire qui s'offraient à partir, et remplissaient les conditions physiques. Mais les sous-officiers, improvisés pour la plupart, n'avaient pas grande valeur ; les meilleurs, qu'on peut appeler « les produits

de la guerre », ont été promus en raison de faits de guerre, ou d'aptitudes spéciales reconnues, dans les camps d'entraînement en Angleterre, ou bien sur le front.

Aujourd'hui, on a plus de loisir pour pourvoir à l'encadrement des unités nouvelles. Il a été ouvert des Ecoles militaires dont tout sujet britannique ayant l'intention de devenir officier dans le Corps expéditionnaire peut suivre les cours, même sans être attaché soit à un corps de milice, soit à un bataillon de marche. Très souvent, cependant, les élèves-officiers proviennent de ces bataillons, car les chefs de corps cherchent à s'assurer, en les enrôlant dans leur unité, les meilleurs éléments possibles pour en faire des cadres. Les seules conditions à remplir pour suivre les cours d'officiers sont, outre l'aptitude physique, une certaine instruction première, et une bonne tenue. Il est impossible d'être très difficile dans les circonstances présentes ; toutefois il n'y a pas de tolérance sous le rapport de l'âge : un officier ne peut avoir moins de 25 ans. Une fois le certificat de fin d'études obtenu, dans le cas où l'aspirant n'appartient pas à la milice ordinaire, le bataillon de marche auquel il est affecté se charge des démarches nécessaires pour que le futur officier soit sur les contrôles d'une unité de milice. Les sous-officiers se recrutent d'après les mêmes principes. Beaucoup a été accompli, sous le rapport des cadres, par l'Université de McGill, à Montréal. Celle-ci a organisé, au début des hostilités, le *McGill Contingent Canadian Officers Training Corps*. Les quatre Compagnies universitaires ont déjà fourni 200 officiers et 2000 sous-officiers et soldats aux bataillons de marche. Le fameux *Princess Patricia's Battalion*, le corps canadien d'élite, envoyé le premier sur le front, a été alimenté, depuis la fin de 1914, par 1100 sergents et soldats provenant de ces Compagnies.

* * *

Ainsi que cela se produit inévitablement lorsque le service n'est pas obligatoire, on a été contraint, au Canada, de faire aux recrues des avantages pécuniaires spéciaux, d'autant plus élevés que les salaires, dans la colonie, sont hauts en ce moment.

La solde du simple soldat est d'un dollar par jour, ce qui, avec les dix sous additionnels d'indemnité de guerre, fait environ cinq francs trente. Si l'homme est marié, ou si, étant non marié, il est le seul soutien de sa mère veuve, la moitié de sa solde est versée à sa femme ou à sa mère. En outre, ces personnes ont droit, de la part de l'Etat, à une indemnité de Séparation de 20 dollars par mois (simple soldat ou caporal) ou 25 (sergent). De cette façon, une épouse de soldat, par exemple, touche 35 dollars, ou 182 francs par mois. Mais ce n'est

pas tout. Il existe un Fonds patriotique, œuvre de l'initiative privée, qui vient en aide aux familles nécessiteuses de soldats ou sous-officiers. La femme, la mère veuve d'un soldat non marié, les enfants d'un soldat veuf reçoivent de 5 à 10 dollars par mois (26 à 52 fr.) ; les enfants de soldat (non veuf), de 7 fr. 80 à 31 fr. 20 suivant le nombre et l'âge.

Quant aux pensions de réforme, pour le simple soldat, elles vont par an, de 390 à près de 1400 fr. En cas de mort au service ou par suite de blessures, il est payé à la veuve (ou à la mère dans certaines conditions) 114 fr. par mois, et 26 fr. par enfant.

Il est aussi à remarquer que, durant le séjour des troupes au Canada, il peut être accordé aux soldats des congés de moisson avec solde entière, et voyage payé si la distance n'est pas supérieure à 450 km.

* * *

C'est la colonie qui supporte absolument les frais du Corps expéditionnaire. Toutefois, on retient aux hommes, à leur entrée au service, une cinquantaine de francs pour habillement, etc. Ceci a fait naître des réclamations, parce que l'autorité militaire, sur ses affiches ou circulaires de recrutement, n'a jamais mentionné cette retenue qui surprend désagréablement la recrue, une fois celle-ci enrôlée. On ne gagne rien à de semblables cachotteries, trop fréquentes dans les pays où le service est volontaire.

Le Dominion rentre en partie dans ses frais en exécutant les commandes de guerre pour la mère-patrie. Sous l'impulsion de la « Commission des obus » des manufactures de toutes sortes se sont mises à fabriquer des projectiles. Il y eut d'abord une période de tâtonnements, de déboires même. Actuellement, 454 établissements sont engagés dans ce genre de travail qui emploie quelque 225 000 personnes. Le plus souvent une usine ne produit qu'une partie spéciale d'un projectile ; les divers éléments sont mis en place dans des ateliers d'assemblage.

Le fusil d'infanterie canadienne est fabriqué à Québec. C'est, on s'en souvient, le Ross, une arme sur la valeur de laquelle on a beaucoup discuté. Au Canada, comme aux Etats-Unis, les produits de la manufacture Ross sont très estimés, en tant qu'armes de chasse. L'armée anglaise préfère ses Lee-Enfield ; nous avons entendu dire dans la colonie, qu'il ne serait pas impossible que le contingent canadien reçût ultérieurement ce dernier fusil — mais ceci est sous toutes réserves. Le Ross pèse, sans baïonnette, 9 livres ; il mesure, baïonnette au canon, 4 pieds 11 pouces (1 m. 498 mm.).

* * *

L'impression produite par les troupes canadiennes est bonne. La tenue des hommes, dans les rues comme au quartier, est irréprochable; elle ne cède en rien à celle des réguliers anglais que nous avons vus soit dans la métropole, soit dans les colonies. Les marques extérieures de respect nous ont paru toujours scrupuleusement observées. Sous ce rapport, le contraste est saisissant entre les corps canadiens et l'armée des Etats-Unis. Cependant, il s'est produit, en dehors du service, dans certaines localités, quelques-uns de ces actes d'indiscipline toujours à redouter avec des troupes improvisées, lorsqu'elles ne se sentent pas commandées. On se rappelle les mobiles français en 1870, au Camp de Châlons ou à Toulouse. Au Canada, on a pu relever des violences regrettables commises par des soldats à l'égard de maisons de commerce allemandes, et, ce qui est plus grave, des désordres suscités, dit-on, par des agents provocateurs teutons.

Au début, les casernes laissaient à désirer, car l'espace manquait. Dans certaines casernes de fortune, les hommes devaient coucher un peu comme les passagers d'entrepont sur les paquebots, mais avec une ventilation plus défectueuse; et l'hygiène des chambrées aurait pu être meilleure! Peu à peu, tout s'est amélioré.

* * *

Du reste, il ne faudrait pas croire qu'il y n'y ait pas eu, au Canada, comme chez les autres belligérants, des récriminations, des critiques, des accusations de favoritisme, des jalousies occasionnées par les circonstances que la guerre a créées. Ici, ce sont des soldats maintenus dans la colonie et qui accusent l'autorité militaire de faire partir des recrues de deux semaines; là, au contraire, on se plaint que des hommes valides s'éternisent au Canada dans les fonctions d'inspecteurs des munitions, etc. Il ne manque rien à la collection, pas même le propriétaire brutal évincant la femme d'un soldat, ni la jeune fille refusant de danser avec des garçons en khaki, ni le blessé qui ne peut arriver à toucher sa pension. A côté de ces petites misères, bien insignifiantes, il existe des troubles plus sérieux, qui handicapent l'œuvre du Ministre de la Défense. On a à faire face, d'une part, à une coalition de politiciens sans scrupules qui, pour se ménager les votes de l'élément *German-Canadian*, entravent les efforts de l'administration quand celle-ci tente de paralyser les menées anti-britanniques contre le recrutement ou la fourniture des munitions. D'autre part, le mouvement nationaliste a causé de grands soucis au gouvernement, en ce qui a trait au recrutement

dans les provinces françaises. Il faut se souvenir, en effet, que le Canada, au point de vue des races ou de la langue, se trouve un peu dans les mêmes conditions que la Suisse. Dans le Dominion, l'opposition — si l'on veut l'appeler ainsi — vient, non d'un sentiment de sympathie pour l'Allemagne, mais du fait que les leaders nationalistes — ou séparatistes — qui sont des Canadiens-Français, pensent le moment propice pour gêner l'Angleterre. C'est par suite de la propagande menée par ces leaders, que les Canadiens-Français, bien que constituant le quart de la population de la colonie, n'ont fourni jusqu'ici que moins de 10 000 hommes, sur les 225 000 enrôlés, au 1^{er} janvier. Il est juste d'ajouter que cette opposition commence à faiblir, parce que le clergé catholique, tout-puissant sur les masses, lui a refusé son soutien.

* * *

A la différence de ce qui se produit dans les contrées à service obligatoire, l'avenir des soldats, libérés à la paix, donne lieu à certaines appréhensions. Cela provient de ce que plusieurs milliers de recrues, de la première heure surtout, étaient des chômeurs des provinces de l'ouest. Beaucoup d'autres appartenaient à une catégorie de gens à caractère aventureux, et qui ne sont nullement sûrs de retrouver, au retour, une position au Canada. Les volontaires, d'ailleurs, après une guerre, ont souvent une tendance à penser que l'Etat doit leur tenir compte de leur bonne volonté à se battre pour lui : il est impossible de dire qu'ils ont absolument tort, puisque le service n'est pas obligatoire. Au Canada, on s'occupe actuellement de ce problème économique. Un membre du Parlement préconise un droit de priorité pour les fonctions publiques, en faveur des anciens soldats du contingent. Cependant, tous ne sont pas susceptibles de devenir fonctionnaires. Le Président du *Canadian Pacific Railway*, lord Shaughnessy, est à la tête d'un mouvement ayant pour but de former des sortes de colonies agricoles militaires, rappelant, dans certaines de leurs lignes, celles des vétérans romains.

